TESTAMENT
DE MONSIEUR
L'ABBÉ POMMIER.

TESTAMENT
DE MONSIEUR
L'ABBÉ POMMIER.

JE recommande mon ame à Dieu, lui demandant très-humblement pardon & à Juſtice, à mes parens, voiſins, amis & amies, ſervantes & valets, de tous les ſcandales que j'ai donnés au Palais, dans ma maiſon & autres mauvais lieux.

Je veux qu'après mon décès, ouverture de mon corps ſoit faite, pour en extraire les Epices, dont mon confrere l'Epicier du coin pourra s'arranger, à la charge de fournir, *gratis*, le luminaire de mon convoi & de faire

dire ſix mille meſſes aux Grands Cordeliers pour le repos de mon ame.

Item. Je donne & legue aux pauvres de ma paroiſſe ce qui me reſte dû au greffe ſur les Arrêts de défenſes, les référés, les appointemens à mettre, &c. &c. &c.

Item. Je donne & legue à mon confrere l'Abbé de l'Attaignant, les Arrêts de déſenſes ou le département de la plume, n'ayant beſoin de l'engager à mettre peu de différence entre ſon exercice & le mien, & de profiter de mon exemple pour être en garde contre la brûlure. Je lui rends avec plaiſir l'hommage que je ne trouve perſonne en Grand-Chambre plus habile à recueillir cette partie de ma dépouille.

Item. Je donne à M. Boula de Montgodefroy l'utile département des fai-

ſies réelles, l'avertiſſant que j'en crains une plus utile ſuppreſſion.

Item. Je donne à mon intime ami M. d'Amecourd ma pendule à carillon, à la charge de les faire tous ſonner en préſence des créanciers d'Haudry, pour les diſtraire ſur l'Arrêt d'ordre de leur direction, qui, vû ſes deux mille huit cens rôles, n'a coûté pour la ſeule ſignification que deux cens cinquante-deux mille livres, ſans parler des trois mille cinq cens vacations valant trente-trois mille livres, dont trois mille livres pour *M. d'Aligre*, & trente mille livres pour mon ſuſdit ami M. d'Amecourd, qui doit employer tout l'art qu'il a reçu de la nature, à éluder tout projet de réforme d'épices & vacations, ou s'il ne peut y réuſſir, à négocier avec l'Adminiſtration une bonne indemnité en faveur de la juſtice gratuite.

Item. Je donne à M. d'Aligre tous mes vins de Champagne, le priant de ne le verſer qu'à Meſſieurs, pour qu'il ne ſoit plus taxé à l'avenir d'empoiſonner la cour des Pairs : j'eſpere qu'il voudra bien être mon exécuteur teſtamentaire. Je l'exhorte à ſoutenir l'utilité des relations du commerce entre le Cirier & l'Epicier, & où M. Hue de Miroménil, Criſpin, (déclaré incurable au Quinze-vingt,) ſeroit diſpenſé de ſervice. M. le premier Préſident doit tâcher de lui ſuccéder, malgré ſes répugnances, parce que ſi la modeſtie lui faiſoit ſcrupule, à raiſon de tous les inconvéniens de ſa perſonne, il pourroit prendre pour Jolkey M. de la Verdy, avec promeſſe de le ramener en croupe au Conſeil.

Si ce projet n'avoit l'aveu de perſonne, il faudroit propoſer de faire

tenir les Sceaux par une commiſſion, comme il s'eſt fait par l'ordre du Dauphin Charles, ſous le régne de Charles VI. de glorieuſe mémoire, ou comme en 1622, ſous Louis XIII. qui donna ſes Sceaux à garder à ſon valet-de-chambre Galleteau : ce ſeroit d'autant plus curieux en ce moment, qu'il y auroit un premier Préſident diſpenſé des trois quarts de ſes fonctions ſans perdre ni épices ni vacations, & un Garde-des-Sceaux exempt de tout ſervice, en continuant de profiter de ſes jettons & de ſa cire.

Item. J'inſtitue mon légataire univerſel, M. de Sainey, qu'on avertira huit heures après ma mort, déshéritant, autant que beſoin pourroit être, parens, neveux, nièces, nés & à naître, & même tous bâtards (à qui Dieu faſſe paix,) s'il s'en trouvoit aucun au jour de mon décès.